

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 3 octobre 2008
(convocation du 22 septembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 35)
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Participation de la Communauté urbaine de Bordeaux au colloque sur" le forage d'eau au XXIe siècle " organisé par l'association des hydrogéologues - Subvention exceptionnelle - Convention - Autorisations - Décision

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 20 ans, l'association des hydrogéologues des services publics (AHSP) œuvre notamment pour garantir la prise en compte des eaux souterraines dans les débats locaux ou nationaux, et développe des actions contribuant à leur connaissance, leur valorisation et leur préservation.

Les forages d'eau constituent des infrastructures essentielles pour différentes activités ayant recours aux eaux souterraines : alimentation en eau potable, embouteillage, thermalisme, géothermie, industrie, agriculture... Les forages sont des infrastructures plus complexes qu'il n'y paraît dont la qualité, la longévité et le coût dépendent :

- non seulement des conditions de réalisation et des matériaux utilisés,
- mais aussi, des conditions d'exploitation et d'entretien.

Le problème actuellement observé, à travers des études, est le vieillissement du parc des forages et un manque de prévention les concernant.

Or, une double évolution est intervenue :

- la réglementation qui se développe dans le sens d'une meilleure protection des ressources souterraines,
- la technique qui progresse aussi bien du point de vue de la conception, des diagnostics, ou de la réhabilitation.

De son côté, la Communauté urbaine de Bordeaux, soucieuse de préserver la ressource eau, reste ouverte au partage de l'information et elle a entamé, depuis ces dernières années, un partenariat à la fois technique et financier avec le SMEGREG en restant dans une logique de préservation de la ressource eau.

C'est ainsi que, dans ce contexte mouvant de la réglementation et des techniques de préservation des forages, par un courrier du 12 février dernier, l'association des hydrogéologues a sollicité notre établissement public pour une éventuelle participation au colloque précité.

Il s'agit, aujourd'hui, compte tenu des enjeux de la collectivité, de se prononcer favorablement sur une participation financière de la Communauté urbaine à un colloque organisé les 27, 28 et 29 octobre 2008 à Bordeaux, consacré au sujet suivant : «le forage d'eau au XXI^e siècle».

Six thèmes seront développés :

- réglementation et normes,
- gestion des projets,
- réalisation des ouvrages,
- vie des ouvrages,
- méthodes d'investigation,
- techniques de réhabilitation.

Cette manifestation serait une occasion de pratiquer des échanges d'information susceptibles d'intéresser directement des dossiers en cours d'instruction par la collectivité dans un domaine à enjeux environnementaux et sanitaire forts.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est ainsi établi :

Dépenses	en € TTC	Recettes	en € TTC
Location de salle et matériel	7 000 €	Inscriptions	28 000 €
Editions des actes, frais de reprographie	18 000 €	Locations de stands	8 000 €
Mallettes et badges	5 500 €	Subventions :	
Restauration	18 000 €	Agence de l'Eau	3 000 €
Prise en charge des intervenants	6 000 €	Conseil Général	3 000 €
Divers et imprévus	5 500 €	CU de Bordeaux	3 000 €
		Fonds propres	15 000 €
TOTAL	60 000 €		60 000 €

D'autres partenaires comme l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Général participeront à ce colloque avec une participation financière arrêtée pour chacun à 3 000 €.

Compte tenu de l'objet du colloque, il importerait que la Communauté urbaine de Bordeaux réponde favorablement à cette sollicitation et en particulier, pour le versement d'une participation financière à hauteur de 3 000 €.

Il s'agit aujourd'hui, d'autoriser une participation effective de la Communauté urbaine et de prévoir par un conventionnement, le règlement financier de cette dépense.

Cette participation financière s'analyse comme une dépense de fonctionnement, elle sera à imputer au Budget Principal, sur le chapitre 67, compte 6745, CRB O200, «subventions exceptionnelles de fonctionnement» et une demande de virement de crédits sera faite à cet effet pour faire face à cette dépense.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider d'accorder à l'association des hydrogéologues des services publics (AHSP) une subvention exceptionnelle de 3 000 € ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre l'Association des Hydrogéologues des services publics (AHSP) et la Communauté urbaine de Bordeaux, ci-annexée, destinée à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.
- décider que cette subvention de fonctionnement sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal, chapitre 67, article 6745, CRB O200 de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 OCTOBRE 2008**

PUBLIÉ LE : 21 OCTOBRE 2008

M. JEAN-PIERRE TURON